

COMMISSION REGIONALE DE L'ORGANISATION

SAISON 2023 – 2024

REUNION DU 02.JUIN.2024

MEMBRES PRESENTS

MESSIEURS

CHAKOUR MOURAD

DEHEMCHI NAAMANE

GUERRADI

YAHIA TOUFIK

1°) TRAITEMENT DES AFFAIRES

Affaire n° 105 Rencontre CS.S.NAAMANE - WSB.BOUGHHRARA (SENIORS) DU 31/05/2024

- **Non déroulement de la rencontre**
- **Vu la feuille de match**
- **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe (SENIORS) du WSB.BOUGHHRARA sur le lieu de la rencontre
- **Attendu** que le club WSB.BOUGHHRARA (SENIORS) ne s'est présenté sur le terrain à l'heure de la rencontre
- **Attendu** que la rencontre est programmée le 31.05.2024 à S.NAAMANE
- **Attendu** que L'absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délai réglementaires
- **Par ces motifs : la Commission décide : Match perdu** par pénalité à l'équipe WSB (SENIORS) et en attribuer le gain du match à l'équipe CSSN (SENIORS) par le score de 3 à 0
- **En outre une amende de 30.000 DA est infligée au club WSB payable dans un délai d'un Mois**
- **Défalcation de 06 Points au club WSB.BOUGHHRARA (SENIORS)**

Affaire n° 106 Rencontre RE.ARROUCH - WA.TADJENANET (SENIORS) DU 01/06/2024

- **Non déroulement de la rencontre**
- **Vu la feuille de match**
- **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence du Médecin de l'équipe locale sur le lieu de la rencontre
- **Attendu** que le Médecin du club REA ne s'est pas présenté sur le lieu à l'heure de la rencontre
- **Attendu** que la rencontre est programmée le 01.06.2024 à EL.ARROUCH
- **Attendu** que le club que reçoit doit obligatoirement s'assurer de la présence d'un Médecin et d'une ambulance pour toute rencontre de football
- **Par ces motifs : la Commission décide : Match perdu** par pénalité à l'équipe REA (SENIORS) et en attribuer le gain du match à l'équipe WAT (SENIORS) par le score de 3 à 0
- **En outre une amende de 30.000 DA est infligée au club WSB payable dans un délai d'un Mois**
- **Défalcation de 02 Points au club REA.ARROUCH (SENIORS) (Art 21) des R.G. de la FAF phase retour 1^{er} Infraction,**

Affaire n° 107 Rencontre MB.KAOUS - JS.REDJAS (U 15) DU 19/01/2024

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
 - **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite d'insuffisance d'organisation lors de la rencontre
 - **Attendu** que les deux équipes étaient présentes sur le terrain
 - **Attendu** : que la rencontre est programmée le 19.01.2024 à KOAUS
 - **Attendu** que le club MB.KAOUS nous signale que le club JSR a refusé de jouer (manque d'organisation)
 - **Attendu** que le club MB.KAOUS a omis de signaler sur la feuille de match le nom du Médecin de la rencontre, du Secrétaire et du soigneur
 - **Par ces motifs : la Commission décide : Match perdu** par pénalité aux deux clubs JSR et MBK (U15) Par le score de 03 à 00
 - ***En outre une amende de 15.000 DA est infligée aux deux clubs payable dans un délai d'un Mois***

Affaire n° 108 Rencontre ASE.COLLO - OH.BOUZIANE (U 15) DU 01/06/2024

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
 - **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulé par suite l'absence de l'équipe OHB (U15) sur le lieu de la rencontre
 - **Attendu** que l'équipe OHB (U15) ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
 - **Attendu** : que la rencontre est programmée le 01.06.2024 à COLLO
 - **Attendu** que cette absence est constatée par l' »arbitre de la rencontre dans les règles et délais réglementaires)
 - **Attendu** que le club OHB n'a rien apporté du nouveau concernant l'absence de son équipe (U15)
 - **Attendu** que le club OHB est à son troisième Forfait (U15) à savoir :
 - **Affaire n° 35 Rencontre OHB – WAC du 08.02.2024**
 - **Affaire n° 59 Rencontre EC – OHB du 28.12.2023**
 - **Affaire n° 108 Rencontre ASEC – OHB du 01.06.2024**
 - **Par ces motifs : la Commission décide : Match perdu** par pénalité à l'équipe OHB (U15) Par le score de 03 à 00 en faveur du club ASE.COLLO
 - ***En outre une amende de 15.000 DA est infligée à l'équipe OHB Payable dans un délai d'un Mois***
 - ***DEFALCATION D'UN POINT AU CLUB OH.BOUZIANE (SENIORS)***

Affaire n° 109 Rencontre ASE.COLLO - OH.BOUZIANE (U 17) DU 01/06/2024

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulé par suite l'absence de l'équipe OHB (U17) sur le lieu de la rencontre
- **Attendu** que l'équipe OHB (U17) ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- **Attendu** : que la rencontre est programmée le 01.06.2024 à COLLO
- **Attendu** que cette absence est constatée par l' »arbitre de la rencontre dans les règles et délais réglementaires)
- **Attendu** que le club OHB n'a rien apporté du nouveau concernant l'absence de son équipe (U17)
- **Attendu** que le club OHB est à son troisième Forfait (U15) à savoir :
- **Affaire n° 36 Rencontre OHB – WAC du 08.02.2024**
- **Affaire n° 60 Rencontre EC – OHB du 28.12.2023**
- **Affaire n° 109 Rencontre ASEC – OHB du 01.06.20^o24**
- **Par ces motifs : la Commission décide : Match perdu** par pénalité à l'équipe OHB (U17) Par le score de 03 à 00 en faveur du club ASE.COLLO
- **En outre une amende de 15.000 DA est infligée à l'équipe OHB payable dans un délai d'un Mois**
- **DEFALCATION D'UN POINT AU CLUB OH.BOUZIANE (SENIORS)**

Affaire n° 110 Rencontre ASE.COLLO - WA.CONSTANTINE (U 19) DU 24/05/2024

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulé par suite l'absence de l'équipe WAC (U19) sur le lieu de la rencontre
- **Attendu** que l'équipe WAC (U19) ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- **Attendu** : que la rencontre est programmée le 24.05.2024 à COLLO
- **Attendu** que cette absence est constatée par l' »arbitre de la rencontre dans les règles et délais réglementaires)
- **Attendu** que le club WAC n'a rien apporté du nouveau concernant l'absence de son équipe (U19)
- **Attendu** que le club WAC est à son troisième Forfait (U19) à savoir :
- **Affaire n° 07 Rencontre WAC - TMS du 15.12.2023**
- **Affaire n° 37 Rencontre CAMS – WAC du 04.01.2024**
- **Affaire n° 110 Rencontre ASEC – WAC du 24.05.2024**
- **Par ces motifs : la Commission décide : Match perdu** par pénalité à l'équipe WAC (U19) Par le score de 03 à 00 en faveur du club ASE.COLLO
- **En outre une amende de 15.000 DA est infligée à l'équipe WAC payable dans un délai d'un Mois**
- **DEFALCATION D'UN POINT AU CLUB WA.CONSTANTINE (SENIORS)**

Affaire n° 111 Rencontre NRB.H. TOUMGHANI - RE.ARROUCH (SENIORS) DU 25/05/2024

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe (SENIORS) du RE.ARROUCH sur le lieu de la rencontre
- **Attendu** que le club RE.ARROUCH (SENIORS) ne s'est présenté sur le terrain à l'heure de la rencontre
- **Attendu** que la rencontre est programmée le 25.05.2024 à H.TOUMGHANI
- **Attendu** que L'absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délai réglementaires
- **Par ces motifs : la Commission décide : Match perdu** par pénalité à l'équipe REA (SENIORS) et en attribuer le gain du match à l'équipe NRBHT (SENIORS) par le score de 3 à 0
- **En outre une amende de 30.000 DA est infligée au club REA payable dans un délai d'un Mois**
- **Défalcation de 06 Points au club RE.ARROUCH (SENIORS)**

